

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le projet de règlement numéro 299-24-5 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Le projet de règlement a pour objet de :

- modifier certaines dispositions en lien avec les usages autorisés dans un milieu de vie de la catégorie « M3.3 – Mont Adstock prioritaire » afin de permettre les projets intégrés de type « Habitation multifamiliale (H4) »;
- modifier les dispositions particulières concernant les projets intégrés dans un milieu de vie de la catégorie « M3 – Récrétouristique »;
- corriger certaines coquilles.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 17 novembre à 19 h à salle de l'édifice Bernardin-Hamann à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

**Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 16 novembre 2025 par les moyens suivants :**

par courriel :

[dg@adstock.ca](mailto:dg@adstock.ca)

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 octobre 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



CAPITALE DU PLEIN AIR  
ET DE LA VILLÉGIATURE  
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0  
**ADSTOCK.CA**